

Motion de M. Camus pour que le détail des dépenses soit imprimé à la suite du rapport de M. Lebrun, lors de la séance du 6 février 1790 au matin

Armand Gaston Camus

Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston. Motion de M. Camus pour que le détail des dépenses soit imprimé à la suite du rapport de M. Lebrun, lors de la séance du 6 février 1790 au matin. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. pp. 449-450;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5708_t1_0449_0000_4

Fichier pdf généré le 10/07/2020

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

N° I^{er} bis.

ÉTAT des traitements annuels des Ambassadeurs, Ministres et autres employés du département des affaires étrangères en 1789.

APPOINTEMENTS.

Ambassadeurs.

A M. le Marquis de Noailles.	à Vienne.	200,000 liv.
A M. le Duc de la Vauguyon.	à Madrid.	200,000
A M. le Marquis de la Luzerne.	à Londres.	200,000
A M. le Cardinal de Bernis.	à Rome.	150,000
A M. le Comte de Choiseul Gouffier.	à Constantinople.	104,000
A M. le Baron de Choiseul.	à Turin.	100,000
A M. le Baron de Talleyrand.	à Naples.	100,000
A M. le Comte de Châlon.	à Lisbonne.	100,000
A M. le Marquis de Pons.	à Stockholm.	90,000
A M. le Marquis de Bombelles.	à Venise.	72,000

Ministres.

A M. le Comte de Ségur.	à Pétersbourg.	100,000
A M. le Comte de Moustier.	à New-York.	72,000
A M. le Comte d'Esterno.	à Berlin.	60,000
A M. le Marquis d'Osmond.	à la Haye.	60,000
A M. le Baron de la Houze.	à Copenhague.	50,000
A M. le Comte de Flavigny.	à Parme.	50,000
A M. le Vicomte de Vibraye.	à Dresde.	40,000
A M. le Comte de Montezan.	à Munich.	40,000
A M. le Comte O-Kelly.	à Mayence.	30,000
A M. le Comte de Vergennes.	à Trèves.	30,000
A M. le Comte de Maulevrier.	à Cologne.	30,000
A M. le Comte de Durfort.	à Florence.	30,000
A M. le Marquis de Monteil.	à Gènes.	30,000
A M. Béranger.	à Ratisbonne.	30,000
A M. le Chevalier de Bourgoing.	à Hambourg.	30,000
A M. le Baron de Groschlag.	près le cercle du Haut-Rhin.	30,000
A M. le Marquis de la Coste.	aux Deux-Ponts.	24,000
A M. le Marquis de Sainte-Croix.	à Liège.	20,000
A M. le Baron de Mackau.	à Stuttgart.	18,000
A M. Barthélemy.	à Londres en l'absence de l'ambassadeur, à 16,000 l. par an, ci. mémoire.	

Résidents.

A M. le Baron de Castelnau.	à Genève.	24,000
A M. le Chevalier de la Gravière.	à Bruxelles.	18,000
A M. de Pons.	à Dantzick.	16,000
Au Sieur Barotzi.	à Francfort.	2,000

Chargés d'affaires.

Au Sieur Caillard à la Haye, jusqu'à l'arrivée du ministre à cette résidence, à 12,000 livres par an, ci. mémoire.	
A M. le Chevalier de Seytres Caumont, à Malte.	6,000

Secrétaires.

Au Sieur Barthélemy.	à Londres.	12,000
Au Sieur Caillard.	à la Haye.	6,000
Au Sieur Chalgrin.	à Constantinople.	6,000
Au Sieur Otto.	à New-York.	6,000
Au Sieur Hérisnant.	à Ratisbonne.	5,000
Au Sieur Bernard.	à Rome.	3,400
Au Sieur Gabard.	à Vienne.	3,000
Au Sieur le Marchand.	à Madrid.	3,000
Au Sieur de la Lande.	à Turin.	3,000
Au Sieur Cacault.	à Naples.	3,000
Au Sieur Chevalier de Gaussen.	à Stockholm.	3,000
Au Sieur Genet.	à Pétersbourg.	3,000
Au Sieur Hirsinger.	à Dresde.	3,000
Au Sieur d'Urtubise.	à Lisbonne.	2,000
Au Chevalier d'Henin.	à Venise.	2,000
Au Sieur Falciola.	à Berlin.	2,000
Au Sieur Laquiente.	à Munich.	2,000
Au Sieur de la Flotte.	à Gènes.	1,500
Au Sieur Brunatti.	à Dantzick.	1,500
Au Sieur Deshaquets.	à Bruxelles.	1,200

Commissaires de limites.

A M. le Comte d'Ornano, aux Pyrénées; avec 1,800 l. pour son secrétaire.	25,800 liv.
A M. Gérard, en Alsace.	12,000
A M. Noblat, aussi en Alsace.	12,000
A M. le Président de Sivry, en Lorraine.	6,000
Au Sieur Mathis, aussi en Lorraine.	2,400

Ingénieurs géographes.

Au Sieur Granjean, aux Pyrénées.	10,600
Au Sieur Chrétien, <i>Idem.</i>	5,100
Au Sieur Brossier, <i>Idem.</i>	5,100
Au Sieur Vitry, <i>Idem.</i>	5,100
Au Sieur Cassiery, à Versailles.	1,500

Rédacteurs d'ouvrages politiques.

Au Sieur Rulhière, avec 600 livres pour un copiste.	6,600
Au Sieur Prieur.	6,000
Au Sieur Le Clerc.	6,000
Au Sieur Moreau.	3,000
Au Sieur Le Gendre.	3,000

Autres employés particuliers.

A M. l'Abbé de Bayanne, auditeur de rote à Rome.	9,000
Au Chevalier Dufresne, maître de chambre à l'ambassade du Roi, aussi à Rome.	3,000
Au Sieur Digne, garde des archives de S. M. aussi à Rome.	2,000
Au Sieur Aubert, agent à Varsovie.	6,000
Au Sieur Bonneau, correspondant, aussi à Varsovie.	4,000
Au Sieur Pfeffel, juriconsulte pour le droit germanique.	2,000
Au Sieur Henneberg, <i>Idem.</i>	2,000
Au Sieur Cherin, généalogiste du département.	2,000
Au Sieur Puzos, inspecteur à la visite des effets des ambassadeurs à la douane.	1,000
A Corroy, concierge du cimetière des protestants à Paris.	1,000

Traitements particuliers.

A M. le Comte de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople (1).	36,000 liv.
A M. Gener, employé à Pétersbourg.	9,000
A M. de la Roche, ci-devant employé en Turquie.	4,000
A M. le Comte de Jumilhac, employé en pays étrangers.	4,000
A M. le Comte de Clermont-Tonnerre, employé en pays étrangers.	3,000
Au Sieur Fontou, secrétaire honoraire de légation à Constantinople.	3,200
Au Sieur Gaudin, secrétaire de l'ambassadeur du Roi à Madrid.	1,500
Au sieur Fleury, secrétaire de l'ambassadeur de Sa Majesté à Constantinople.	1,200

Nota. Le projet des fonds du service pour 1789 avait porté la somme des traitements ci-dessus à 2,550,000 livres; mais divers changements, arrivés ensuite dans les places, ont diminué cette première évaluation d'environ 120,000 livres.

Ces changements peuvent se rapporter tant au rappel de l'ambassadeur du Roi à La Haye, remplacé ensuite par un simple ministre, qu'aux traitements temporaires d'un ministre à Londres, et d'un chargé d'affaires à La Haye, portés pour mémoire dans l'état ci-dessus.

On demande l'impression du rapport.

M. Camus. 300,000 livres sont passées en appointements aux commis de ce département: combien y a-t-il de commis? Quel est leur traitement? — Quel sera celui des ambassadeurs? — Qu'entend-on par la dépense à faire des premiers établissements des ambassadeurs? Les ameublements y sont-ils compris? — Je demande

(1) Ce traitement doit cesser après la guerre des Turcs.

que les réponses à ces différentes questions soient imprimées à la suite du rapport.

L'Assemblée décrète cette motion (1).

* **M. Dupont** (de Nemours). Notre situation en finances est plus affreuse que jamais; et si vous ne vous occupez sans relâche à rétablir cette partie de l'administration, vous risquez de perdre cet empire que vous avez été appelés à sauver. Vous avez créé une caisse de l'extraordinaire, et rien n'a été mis dedans. Cependant, la plus grande faute publique est le manque d'argent. Toutes les autres fautes possibles n'ont détruit aucun empire; celle-là seule en a renversé plusieurs. Je demande que l'Assemblée décrète qu'elle s'occupera sans retard de l'état constitutionnel à donner au clergé, et de la recherche des moyens de trouver un mode de remboursement pour les opérations suspendues et je fais la motion suivante :

« Qu'il soit décrété que l'Assemblée s'occupera sans discontinuation des points constitutionnels qui sont les plus naturellement liés avec le bon ordre et les ressources des finances ;

« Que l'on prononcera sur l'état constitutionnel des ministres du culte ;

« Sur les fonds nécessaires à ce premier service public ;

« Que l'on constatera ainsi à quoi se monte la ressource que l'on peut trouver dans les biens du clergé ;

« Que l'on ne se bornera pas à cette ressource, et que l'on pourvoira aussi au remplacement des branches de revenu dont la perception a été suspendue, ou qu'il convient de supprimer. »

La motion appuyée par M. Rœderer, est ajournée à mardi prochain, à deux heures.

M. Treilhard, membre du comité ecclésiastique, fait la motion suivante qui est votée :

« L'Assemblée nationale décrète que le comité ecclésiastique lui présentera incessamment le plan de constitution et d'organisation du clergé, ainsi que ses vues sur le traitement des titulaires actuels. »

M. le Président proclame les douze membres du comité de liquidation, ainsi qu'il suit :

MM. l'abbé Gouttes.

Volfius.

l'abbé de La Salcette.

d'Aiguillon.

le marquis de la Coste.

le comte de Croix.

Couderc.

Dubois de Crancé.

Mathieu de Rondeville.

Biaille de Germont.

Marquets.

d'Harambure.

M. de Virieu demande que les séances du soir aient lieu tous les jours jusqu'à ce que le travail sur les départements soit terminé.

M. le Président lève la séance et ajourne l'Assemblée à ce soir, six heures.

(1) Nous avons fait suivre le rapport de Lebrun du tableau demandé par Camus.

(Voir les deux pages précédentes.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENT DE M. BUREAUX DE PUSY.

Séance du samedi 6 février 1790, au soir (1).

M. Laborde de Méréville, l'un de MM. les secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 février.

M. le vicomte de Noailles donne lecture des adresses suivantes :

Adresse de la municipalité de Saint-Fort-Gironde en Saintonge, contenant l'assurance de sa respectueuse adhésion à tous les décrets de l'Assemblée nationale, et la demande d'être chef-lieu de canton.

Adresse des habitants du pays d'Ostabarets en Basse-Navarre, assemblés en cour générale, contenant un tribut d'hommage, d'admiration et de reconnaissance pour l'Assemblée nationale; ils y déclarent que les Navarrais, unis désormais aux Français par la conformité de leurs sentiments et de leurs intérêts, verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre la cause commune.

Adresse de la nouvelle municipalité de la ville de Charleville, qui, en présence de l'assemblée générale des habitants, et de concert avec elle, a fait le serment auguste d'être à jamais fidèle à la nation, au Roi et à la loi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution.

Adresse du même genre de la nouvelle municipalité de la ville de Quintin en Bretagne. « Pénétrés, disent-ils, d'admiration, Nosseigneurs, à la vue du plan sublime que vous avez tracé, nous soupirons après le moment où nous jouirons des fruits de vos nobles travaux : cet heureux moment sera arrivé quand les pouvoirs que vous avez si sagement organisés seront en activité, et quand le meilleur des rois jouira de la plénitude du pouvoir que la Constitution lui attribue. Alors la Constitution obtiendra tous les hommages, et vaincra tous les obstacles; elle sera immuable, parce qu'elle aura pour base la félicité publique. » Cette nouvelle municipalité demande avec instance d'être un chef-lieu de district, et le siège d'une justice royale.

Adresses du même genre de la nouvelle municipalité d'Arçay en Poitou, de celle de la ville d'Épernay en Champagne, de celle de la ville de Fismes, de celle de la ville de Maubeuge, et de celle de la ville de Blois; cette dernière remercie l'Assemblée, principalement d'avoir, sous le règne de Louis XVI, décoré le berceau de Louis XII, en décrétant que la ville de Blois serait chef-lieu de département.

Adresse des officiers municipaux de la ville de Castelnaudary en Languedoc, qui annoncent que le décret concernant la nouvelle organisation des municipalités est sur le point de s'effectuer : avant de terminer leur carrière, ils offrent à l'Assemblée nationale l'hommage de leur respectueux dévouement.

Adresse de félicitation, remerciement et adhésion de la communauté de Haute-Rivoire en Forez; indépendamment de la contribution patriotique, elle fait le don du produit de la taxe sur les ci-devant privilégiés,

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.